

Réunion du comité de pilotage du FIP raie bouclée FROM NORD OPN en Manche Est

Compte rendu

Réunion du : 20 janvier 2022

Lieu : distanciel / Durée : 3h30 (9h – 12h30)

Version : 1.1 du 23 février 2022 – date de diffusion

Destinataires du compte rendu

Version finale - tout public (diffusion en ligne programmée – voir [Tableau 1](#))

Objectif(s) de la réunion

Suivi semestriel du FIP semestre 1 année 1 ; et publication d'un rapport de suivi de ses actions sur le site internet FisheryProgress

- Suivi du FIP, après six mois de mise en œuvre, par le Comité de pilotage (COFIL)¹ ;
- Discussions - échanges entre participants du COFIL afin d'avancer sur les différentes actions et activités du plan d'actions du FIP, et d'éventuelles nouvelles actions – activités et initiatives complémentaires au FIP, sur les prochains six mois et plus ; et
- Préparation au rapport² de suivi semestriel du FIP sur les [pages dédiées](#)³ au FIP sur le site internet, en anglais, de FisheryProgress – rapport exigé par FisheryProgress.

Note : plan d'actions disponible en français sur le site de [NFM](#) (en note de bas de page sur ce lien)

Récapitulatif des suites à donner à la réunion : [Tableau 1](#) en page 16

Cliquer sur « [Tableau 1](#) » ci-dessus pour y accéder rapidement

Rappels de la / des précédentes réunions du COFIL

- Date(s): 14 et 16 juin 2021 sur deux matinées
- Objectif(s) de la réunion : lancement du FIP le 14 juin 2021, et deux groupes de travail sur les actions 1 et 2 du FIP le 16 juin 2021
- Comptes rendus – transmission (situation au 20/01/22) : aux membres du COFIL

Support de réunion

Présentation en format Power Point ou équivalent de NFM préparée avec l'appui du COFIL restreint ([Annexe 1](#)). Les pages de diapositives sont mentionnées dans le compte rendu ci-dessous par thèmes abordés (actions, activités, autres).

Guide de lecture du compte rendu : « [...] » complément d'information pertinente post-réunion

¹ Un COFIL dit « restreint » est constitué des porteurs du FIP, de son coordinateur au nom des porteurs, et de l'accompagnateur du FIP soit respectivement OPN, FROM NORD, et WWF ; NFM; et Poseidon

² [Note : le terme « rapport » est utilisé par FisheryProgress pour simplifier. Il ne s'agit pas d'un rapport en soi mais d'un suivi des progrès réalisés depuis six mois pour chaque action du FIP (Poseidon – VD).]

³ [Rappel : la création d'un compte pour prendre connaissance des détails du FIP y est simple – cliquez [ici](#)]

Liste des participants

Nature	Organisation	P / O*	Prénom	Nom	Poste	Abréviation du nom et prénom si utilisée
Porteurs du FIP	OPN – organisation des pêcheurs normands, organisation de producteurs (OP)	P	Camille	DOMINGO	Chargée études gestion et valorisation des ressources halieutiques	CD
	FROM NORD (OP)	P	Solène	PREVALET	Chargé mission	SP
			Christophe	RADENNE	Chargé mission	CR
	WWF France	P	Rita	SAHYOUN	Chargée de programme marin et pêche durable	RS
Animateurs Assistant / Consultant	NFM – Normandie fraîcheur mer	/	Arnauld	MANNER	Directeur - AM	AM
	Poseidon	/	Vincent	DEFAUX (VD)	Consultant / Directeur	VD
Parties prenantes / sphère professionnelle	CNPMEM - Comité national des pêches maritimes et des élevages marins	P	Pauline	DELALAIN	Chargée mission pêche et environnement En charge de la commission Raies et Requins, CNPMEM	PDe
	CRPMEM Comité régionale Normandie	P	Cécile	BEAUDEAN	Chargée mission	CB
	CRPMEM Comité régional Hauts-de-France	P	Antony	VIERA	Secrétaire général	AV
	FFP – France filière pêche	O	Paul	THOMAS	Chargé mission	PTh
Parties prenantes / sphère publique	APECS – association pour l'étude et la conservation des sélaciens (organisation non-gouvernementale – ONG)	O	Eric	STEPHAN	Coordinateur	ES
	Des Requins et des Hommes (ONG)	O	Quentin	NEVEU	Chargé de mission pêche	QN
	MSC France (Marine Stewardship Council)	O	Caroline	GAMBLIN	Responsable Pêcheries France	CG

Nature	Organisation	P / O*	Prénom	Nom	Poste	Abréviation du nom et prénom si utilisée
Scientifiques / Laboratoires	MNHN - Muséum national d'Histoire naturelle Station Dinard	O	Thomas	TRANCART	Chef équipe suivi élasmobranches	TT
			Thomas	BARREAU	Responsable suivi criée élasmobranches – pôle DCF ⁴ de collecte de données, Union européenne (UE)	TB
Administration	DPMA – Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture en France	/	Marie	IOTTI	Chargé de mission gestion des quotas de pêche	MI
			Léa	PERTEL	Chargé de mission Pêche Loisir + raies et requins	LP
	DIRM - Direction interrégionale de la mer de la Manche Est - mer du Nord, France	/	David	SELLAM	Chef mission territoriale de Caen	DS
	DIRM Hauts-de-France, France	/	Sofia	MEZIANI	Chef mission territoriale de Boulogne-sur Mer	SMe

* Partenaire / Observateur du FIP ; « / » non applicable pour NFM, Poseidon et administration

Note : voir invités excusés dans la présentation de NFM. Les noms barrés dans la présentation se réfèrent aux personnes ayant été remplacées dans leurs organisations initiales respectives (voir paragraphe ci-après)

Ordre du jour et ouverture de la réunion

(Diapositive – diapo. - 1 - 7)

Message de bienvenue aux participants, introduction par NFM

Message par AM de NFM, qui anime la réunion au nom des porteurs du FIP

⁴ Data Collection Framework

Présentation de l'ordre du jour par NFM

Extrait diapo p. 2 :

«

- ▶ Ouverture (15')
 - ▶ Tour de table
 - ▶ Mises à jour de la liste des membres du COPIL
 - ▶ Engagements partenaires / observateurs
- ▶ Avancées / FIP (2h30)
 - ▶ Enregistrement FIP / FisheryProgress
 - ▶ Résumé du FIP
 - ▶ Point d'étape / Actions 1,2,3,4,5 et 7
- ▶ Communication (10')
 - ▶ Communiqué Presse lancement FIP
 - ▶ Validation précédents comptes rendus COPIL
 - ▶ Mise en ligne : FisheryProgress / Page dédiée (Fr)
- ▶ Date du prochain COPIL annuel (5')

»

Tour de table et mise à jour de la liste des membres du COPIL

(Diapos 4 – 7)

Introduction des participants par chaque participant - voir liste des participants plus haut

Principaux changements dans les représentants des organisations régulièrement présentes aux réunions du COPIL – membres du COPIL :

- DPMA – Marie Iotti est chargée de mission de gestion des quotas de pêche. Elle remplace Paul Margat ;
- OPN - Camille Domingo (CD), a rejoint l'OPN en tant que chargée d'études gestion et valorisation des ressources halieutiques ;
- CNPMM – Pauline Delalain (PDe), est venue renforcer l'équipe du CNPMM en qualité de chargée de mission pêche et environnement marin. Elle remplace Caroline Gamblin ;
- MSC - Caroline Gamblin, auparavant au CNPMM, suivra les pêcheries certifiées et ce FIP en attendant qu'un chargé de projets remplace Manon Jougnet, précédemment en charge de suivre le FIP OPN FROM NORD raie bouclée en Manche Est ;
- DRDH - Quentin Neveu, chargé de mission pêche participe à cette réunion en l'absence de Armelle Jung ;

Les CC EOS ou CCEOS (NWWAC en anglais) et CC MN (NSAC en anglais) sont excusés: le Conseil Consultatif (CC) pour les Eaux Occidentales Septentrionales et le CC mer du Nord sont observateurs du FIP.

Le personnel des secrétariats de ces deux CC, anglophone, est tenu informé des avancées du FIP par les porteurs du FIP sous-couvert de leur groupe de travail conjoint raies et pocheteaux (*focus group Skates and Rays*). Ils contribuent aux avancées sur une meilleure gestion des raies et pocheteaux, dont la raie bouclée, au travers de ce *focus group Skates and Rays*. (AM, NFM). [Prochain point situation du FIP par le FROM NORD le 21 février]

Agrocampus Ouest, pôle halieutique : absente. L'organisation reste informée des avancées du FIP par la distribution des comptes rendus et par les autres participants dont le MNHN. Voir SàD ci-dessous toutefois (AM, NFM)

- **Suite à donner (SàD) 1 : NFM contactera Agrocampus Ouest pour reconfirmer leur souhait de participer aux réunions du COPIL en tant qu'observateur (à réaliser pour : point situation au prochain COPIL)**

Point sur les participants du FIP : observateurs ou partenaires du FIP et leurs lettres d'engagement

AM, NFM : rappelle que le passage d'observateur du FIP à partenaire du FIP est possible. Les lettres d'engagement ont pour objet de formaliser puis de publier les statuts des participants du FIP sur le site de FisheryProgress, après leur accord (inscrit dans les lettres d'engagement qu'ils signent)

Voir la liste des participants du FIP sur FisheryProgress (VD, Poseidon)

Le MNHN formalisera son statut d'observateur du FIP prochainement et pourrait passer en partenaire éventuellement ultérieurement (MNHN).

DRDH formalisera son statut d'observateur du FIP prochainement et pourrait passer en partenaire du FIP éventuellement et ultérieurement comme l'indiquait Armelle Jung dans les précédentes réunions du COPIL (Quentin Neveu, DRDH)

MSC : le MSC sera observateur du FIP [la formalisation par la lettre d'engagement n'est pas envisagée].

Carrefour : la lettre d'engagement de Carrefour en tant que partenaire du FIP a été reçue le 20.01.22

[Labeyrie : la lettre d'engagement de Labeyrie en tant que partenaire du FIP a été reçue le 25.01.22]

- **SàD 2 : NFM coordonnera les avancées de formalisation du statut des participants du FIP – tâche en continu lors de la mise en œuvre du FIP (à réaliser pour : point situation au prochain COPIL)**
- **SàD 3 : Poseidon actualisera régulièrement la liste des participants du FIP sur le site de FisheryProgress – page dédiée au FIP (à réaliser pour : point situation au prochain COPIL)**

Avancées / FIP

(Diapos 8 – 41)

Lancement du FIP, enregistrement du FIP et résumé du FIP

(Diapo 9)

FIP enregistré sur le site de FisheryProgress et lancement officiel depuis juillet 2021.

Un résumé du FIP et de son plan d'actions a été élaboré, validé par les porteurs et distribué aux membres du COPIL la veille de cette réunion (le 19.01.22) (AM, NFM)

- **SàD 4 : Poseidon publiera le résumé du FIP sur la page dédiée sur le site internet de FisheryProgress (à réaliser pour : point situation au prochain COPIL)**
[fin des SàD transversales]

Remarque : une traduction en anglais sera très certainement exigée par FisheryProgress. Noter que FisheryProgress tolère que les documents du FIP soient traduits à l'aide d'un logiciel de traduction – procédure appliquée lors de la publication du plan d'actions du FIP et de documents connexes sur FisheryProgress. Ce document, important, fera quant à lui l'objet d'une relecture approfondie par le personnel anglophone de Poseidon (VD, Poseidon)

Point d'étape / Actions 1, 2, 3, 4, 5 et 7 et rappel rapide de la situation de l'action 6 du plan d'actions du FIP

Extrait diapo 10 :

«

- Action 1 : STOCK CATÉGORIE 1
- Action 2 : TAC MONOSPÉCIFIQUE
- Action 3 : ACTIVITÉS DE PÊCHE
- Action 4 : ROUGET-BARBET
- Action 5 : ENVIRONNEMENT MARIN
- Action 6 : PLAN AMÉNAGEMENT
- Action 7 : IDENTIFICATION TRACABILITE
- Action 8 : COMMUNICATION

»

Action 1 : améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l'état du stock

(Diapos 11-15)

Un résumé du [dernier avis du CIEM sur le stock de raie bouclée concerné par le FIP, avis d'octobre 2021](#), a été présenté par Poseidon (voir diapo. 13). CIEM : Conseil International pour l'Exploration de la Mer

(NFM – Poseidon ont également rappelé le mécanisme de gestion du stock de raie bouclée concerné par le FIP : par des TACs multi-espèces de raies – cf. action 2).

Pas de changement majeur à noter et mêmes problématiques que sur le dernier avis de 2019.

L'avis insiste notamment sur le besoin de plus d'informations sur les rejets, autorisés par exemption à l'obligation de débarquement, afin de relier les volumes débarqués aux quantités de captures de raies mortes correspondantes, pour une meilleure connaissance scientifique et une meilleure gestion du stock (VD, Poseidon).

SP, FROM NORD a approfondi les besoins pour le passage du stock en catégorie supérieure : amélioration de la quantification des rejets, étude de survie et structuration de la population (identification d'éventuels sous-stocks), un process de comparaison de méthodes d'analyse de stock pour une éventuelle préparation à une méthode d'analyse standard – processus de benchmark – est prévu pour fin 2022-2023 a pour objectif de définir les points de référence et le passage de la catégorie 3 actuelle à une catégorie supérieure (situation Solène Prévalet à la date de la réunion).

Eric Stéphane de l'APECS a également mentionné que les programmes, en cours, de campagnes de marquage et de génétique ([GENOPOPTAIL](#)) doivent contribuer à améliorer les connaissances sur la structuration des populations des raies bouclées.

- **SàD 5 : le FROM NORD (SP) prendra contact avec le président du WGEF du CIEM, Jurgen Batsleer, en vue d'identifier les besoins de données nécessaires pour le passage de la raie bouclée dans une catégorie supérieure – évaluation analytique (à réaliser pour : janvier-février 2022)**

Contact à réaliser lors de son échange concernant l'activité visant à une estimation du taux de survie sur la senne danoise, voir activité du FIP à ce sujet plus loin.

Note : Thomas Barreau (MNHN) fait partie du groupe de travail (GT) du CIEM, le Conseil International pour l'Exploration de la Mer, sur les élasmobranches (WGEF - *Working Group on Elasmobranch Fishes*). Le MNHN prévoit également de « remonter » auprès du WGEF le besoin de données régulières dont des données de pêche pour une meilleure connaissance des différents stocks d'élasmobranches dont la raie bouclée ; ce qui devrait contribuer à l'avancée de l'action 1 du FIP. AM remercie le MNHN pour cela et leur demande de tenir informé le COPIL des retours du WGEF à ce sujet.

- **SàD 6 : NFM coordonnera la mise en place d'un éventuel GT spécifique « action 1 du FIP » selon les retours de la SàD précédente (à réaliser pour : point situation pour le prochain COPIL)**

Autres points de l'action 1 : meilleure connaissance des habitats fonctionnels des raies bouclées (reproduction, nurserie, prédation, alimentation) sur la Manche Est

Diapositive 14 – étude pour une meilleure connaissance des habitats fonctionnels en Manche Est

Suite au GT Habitats fonctionnels d'octobre 2021.(cf. compte-rendu transmis ou prochainement accessible sur le site internet de NFM)

Objet :

Identifier au mieux ces habitats fonctionnels au travers :

- d'une synthèse des données existantes (biologie, écologie, distribution en Manche Est)
- d'une analyse des données APECS de récolte des capsules

Inventorier les travaux en cours et à venir et identifier les travaux complémentaires à conduire

Étude sur 9 mois, financée par WWF dans cadre de la fondation Carrefour

Un chargé de mission est identifié pour travailler sur cette étude et la coordonner (APECS)

SàD : Rita SAHYOUN convention APECS / WWF élaborée [situation 16.02.22 : signature en cours]

Diapositive 15 - autres études pertinentes en cours de DRDH, MNHN et APECS

Marquage acoustique FishOwf sur l'impact de l'éolien offshore (fin 2022 – 2024) et FishIntel (2022-2024) avec récupération progressive de données sur ces périodes et analyse en fin de programmation

Objet : renforcer le réseau de suivi acoustique à l'échelle européenne (*European Tracking Network*) et mieux comprendre les effets des éoliennes sur la distribution et le déplacement des élasmobranches côtiers, via l'implantation de récepteur et le marquage d'espèces dont la raie bouclée en Manche Est

Contribution possible pour le FIP : compatibilité open data et protocole d'accès aux données à tous prévus

Retours MNHN et DRDH sur la réunion du WGEF CIEM de juin 2021 : voir SàD ci-dessous

- **SàD 7 : Thomas BARREAU (MNHN) fera un point « situation » avec le WGEF du CIEM sur les besoins en données et études et reviendra vers le COPIL [à réaliser pour : point situation au prochain COPIL - pas de délai spécifique fixé]
[fin des SàD action 1]**

Action 2 : passage à un TAC monospécifique raie bouclée

(Diapos 16 -19)

[Rappel : le stock de raie bouclée concerné par le FIP est géré en Manche Est et mer du Nord à l'aide de deux TACs « raies » incluant la raie bouclée et dits de « précaution »⁵ – à noter la [procédure d'adoption du règlement UE des TACs pour l'année 2022](#) en cours (situation au 27 janvier 2022 ; voir également Tableau 4 de l'[avis du CIEM](#) cité en action 1 plus haut)]

Différentes organisations représentant les professionnels se sont mobilisées depuis septembre 2021 (voir diapo. 19).

La perspective de passage à une gestion par TAC (ou TACs) monospécifique(s) pour la raie bouclée dans la zone concernée par le FIP a été globalement bien accueillie par les professionnels en France, et confirmé lors d'une réunion de la Commission « raies et requins » du CNPMM en octobre 2021.

Les participants à cette réunion ont suggéré qu'une étude sur les effets de la scission du total admissible de captures (TAC) multi-raies puisse avoir lieu, c'est-à-dire sur ses effets dans son application pratique : sur, sans exhaustivité, la flexibilité sur les TACs par zone CIEM (division 7d et en sous-zone 4 notamment) , sur la répartition d'un tel sous-TAC / TAC distinct à l'échelle de l'UE - entre États membres – EM de l'UE, et entre l'UE et le Royaume-Uni (NFM). Une étude à ce sujet serait envisagée par l'OPN avec la possibilité de la traduire en anglais, en partie ou en totalité, pour accroître son rayon de diffusion (CD, OPN)

- **SàD 8 : OPN informera NFM sur la possibilité de porter une étude sur les effets, pour les professionnels, de l'application pratique d'une éventuelle scission du TAC multi-raies en Manche Est voire des TACs multi-raies en Manche Est et en mer du Nord pour l'instauration de TAC ou sous-TAC raie bouclée sur ces aires géographiques [à réaliser pour : février/mars 2022]**
- **SàD 9 : NFM programmera l'ouverture d'un GT visant à avancer sur le lancement – mise en œuvre d'une telle étude (point situation sur la tenue de ce GT lors du prochain COPIL) (à réaliser pour : pas de délai fixé)**

Engagement des structures pro. FR / UE – activité de plaidoyer

Concernant les activités de plaidoyer à ce sujet (diapo. 18 notamment), les OPs attendent pour le moment les résultats et la diffusion de l'étude envisagée ci-dessus.

Pour autant et de leur côté, mi-janvier 2022, les CCRs NWWAC et NSAC ont sollicité par lettre un appui de la Commission européenne pour que le Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches (CSTEP) puisse donner un avis sur les méthodes d'établissement de TACs pour les raies en Manche Est et mer du Nord, dont l'établissement de plans de gestion sur mesure en remplacement des TAC « raies » ; comme discuté lors des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni sur sa sortie de l'UE .

⁵ Page 2, partie *Issues relevant for the advice* de l'[avis du CIEM](#) sur ce stock daté du 1^{er} oct. 2021.

Cette demande fait suite à une première sollicitation des deux CCR en fin de premier semestre de l'année 2021 : La CE – DG MARE - avait alors recommandé aux États membres du CIEM et aux CCR (Comité consultatifs régionaux) d'avancer sur la mise en place de plans de gestion sur mesure pour les raies. Ils pourraient contenir diverses mesures de gestion tels que des nouveaux sous-TAC et des zones de fermetures saisonnières, en fonction de quoi les États membres pourraient se mettre d'accord au sein des groupes régionaux et sur la base du groupe de travail du CSTEP de mai 2017. Pour la DG MARE, ces plans devraient constituer la première étape vers une évaluation des futures mesures de gestion (courrier de la CE aux deux CCRs, 21/06/21 en réponse à une lettre des CCRs du 14 mai) [information transmise verbalement par VD, Poseidon lors du point situation de l'action 6, voir plus bas]

- **SàD 10 : NFM au nom des OPs OPN et FROM NORD suivra la réponse de la CE à la sollicitation des CCR de janvier 2022 (à réaliser pour : février-mars 2022, point situation au prochain COPIL)**
[fin des SàD action 2]

Action 3 : données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion

(Diapos 20 – 24)

Activité A3-1 dans le plan d'actions du FIP : suivi continu des captures et rejets raie (+ rouget) – cadre législatif actuel

(Diapo 24)

Rappel de la difficulté pour les scientifiques de quantifier les captures totales de raies mortes à partir des données de débarquements – voir action 1 ci-dessus (NFM - Poseidon)

Pas de commentaires particuliers des participants.

- **[SàD 11 : avancées à suivre pour le moment sur l'action 1 pour identifier sous l'activité A3-1 les besoins éventuels de modification de protocole de transmission – collecte – traitement – analyse de données obligatoires dans le cadre réglementaire UE ; voir également l'action 7 de meilleure identification des raies]**

Activité A3-2 : étude de survie de la senne danoise

(Diapos 22 et 23 pour le contexte)

Étude envisagée d'être financée et portée par le FROM NORD avec deux navires volontaires membres du FROM NORD.

Le FROM NORD a actuellement 9 navires concernés qui regroupent des senneurs exclusifs (code engin de pêche : SDN) et des chalutiers senneurs polyvalents (OTB/OTM/SDN) de 20-35 m concernés par cette étude ; à terme une dizaine seront concernés selon le programme d'évolution de la flotte représentée par le FROM NORD.

MNHN indique la possibilité de compléter l'étude avec des travaux en télé-acoustique, qui nécessiteraient de positionner des récepteurs sur les zones de pêche et des capteurs d'accélération sur les poissons remis à l'eau en mer, capables d'identifier les poissons moribonds et vivants. Il n'y a à priori pas de travaux de ce type envisagé aux Pays-Bas

- **SàD 12** : le FROM NORD (SP) contactera Jurgen Batsleer, coordinateur du projet « Bridging knowledge gaps for sharks and rays in the North Sea » aux Pays-Bas pour identifier si leurs travaux sont similaires et s'ils se superposeraient⁶ ou seraient complémentaires⁷ afin de déterminer si l'étude envisagée par le FROM NORD est requise (à réaliser pour : février 2022)
- **SàD 13** : Le cas échéant confirmation de l'étude FROM Nord : engagement de l'étude avec intégration ou non de travaux en télé-acoustique avec MNHN (à réaliser pour : voir situation au prochain COPIL)

[fin des SàD action 3]

Action 4 : minimisation effets de la pêche utilisant la senne danoise sur le rouget-barbet de roche

(Diapos 25 – 27)

Rappel : le rouget-barbet est l'espèce la plus pêchée en quantité par les navires à la senne danoise des OPs porteurs du FIP en CIEM 7d en 2019, et une espèce commerciale d'importance ; en particulier pour le FROM Nord (AM, NFM). [L'OPN n'a aucun adhérent pratiquant la senne danoise (SDN)]

Résumé par Poseidon du [dernier avis scientifique du CIEM de juin 2021 sur le stock de rouget-barbet de roche](#), dont pour rappel pas de gestion par TAC pour cette espèce. Changement majeur par rapport à l'avis précédent de 2019 : dégradation de l'analyse de la catégorie 3 à 5 en raison d'un manque de données provenant de l'échantillon utilisé pour une analyse plus approfondie ; toujours les mêmes problématiques :

« Le CIEM considère qu'une réduction des captures devrait être mise en œuvre par précaution lorsqu'il n'existe pas d'informations connexes indiquant clairement que le niveau d'exploitation actuel est approprié pour le stock. »

« L'état du stock bénéficierait de l'amélioration des mesures techniques telles que les grilles de tri, l'augmentation du maillage et les fermetures spatiales et temporelles. Ces mesures pourraient réduire les captures de petits poissons et contribuer à des rendements plus stables. » (traduction d'extraits de l'Avis du CIEM de juin 2021 par Poseidon)

Rappel de la saisine le 27 oct. 2020 par l'OPN de la DIRM Manche Est – mer du Nord pour l'obtention d'avis scientifiques sur l'instauration de nouvelles mesures de gestion du rouget-barbet de roche que pourrait mettre en place l'OPN auprès de ses membres.

À ce jour, pas de réactions à la saisine par ses destinataires.

OPN, FROM Nord et CRPM Normandie et HF confirment leur souhait collectif d'obtenir des avancées sur la tenue d'une réunion avec l'administration (DPMA) et les scientifiques pour que soit apporté des informations sur la situation du stock, sur la teneur des données manquantes, les travaux en cours ou possibles pour les combler, voire qu'il soit envisagé la prise de mesures de gestion avec les professionnels concernés en faveur d'une exploitation durable du rouget-barbet de roche :

⁶ C'est-à-dire pas de besoin d'une nouvelle étude si l'étude hollandaise est représentative et permet de connaître le taux de survie des navires concernés par la certification de la pêche accompagnée par ce FIP (soit « l'unité d'évaluation » MSC comprenant l'ensemble des navires pêchant la raie bouclée à la senne danoise en Manche Est)

⁷ Par exemple concernant les marquages (SP, FROM NORD)

- **SàD 14** : Pauline DELALAIN (CNPMEM) tiendra informé les participants du FIP de la planification d'une réunion entre l'administration, l'Ifremer, et le CNPMEM pour aboutir à une meilleure connaissance du stock de rouget-barbet de roche [situation 26.01.22 : un point « situation » sur le rouget-barbet de roche est envisagé en lors de la prochaine réunion de la Commission Manche Est mer du Nord du CNPMEM, prévue fin février / début mars 2022, en tant qu'espace d'échange approprié] [à réaliser pour : février 2022 et point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]
[fin des SàD action 4]

Action 5 : veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) en Manche Est, et application effective de mesures /minimiser les impacts de la pêche sur les habitats sensibles

(Diapos 28 – 32)

Activité A5.3 du FIP : suivi du développement et de la mise en place de règles de non-utilisation d'engins trainants sur les ridens de Boulogne

Rappels :

Information recueillies lors de la pré-évaluation MSC de la Pêche fin 2019 / début 2020 et de ce qui était envisagée à cette période :

- Le site Natura 2000 des « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » est une zone chevauchante française et anglaise à fonds sableux et rocheux. La zone rocheuse qui sont « les Ridens de Boulogne » inclut un gisement de maerls particulièrement sensibles à la pêche d'engins trainants (zone « EMV » par conséquent) (VD, Poseidon).
- A défaut d'une interdiction des engins trainants sur la zone concernée des ridens de Boulogne, une cartographie OFB avait confirmé les mesures d'évitement communément appliquées par les navires de pêche à engins trainants.

Situation :

L'interdiction envisagée d'utilisation d'engins de pêche (ou de certains engins), toujours d'actualité, est actuellement ralentie, entre autres du fait de la sortie du R-U de l'UE. Une réunion en mars 2022 avec l'OFB, Office française de la biodiversité, est prévue en vue d'envisager l'interdiction des engins de pêche trainants et dormants fileyeurs et caseyeurs. Si l'interdiction des engins de pêche trainants sur la zone EMV des ridens de Boulogne ne serait pas une problématique pour les professionnels, l'interdiction des arts dormants pose problème d'autant plus que les accès aux eaux anglaises ont été restreints (AV, CRPMEM Hauts de France).

- **SàD 15** : le CRPMEM Hauts de France transmettra au COPIL, sous-couvert de NFM et/ou des porteurs du FIP, un point situation sur la réunion de l'OFB prévue en mars 2022 [à réaliser pour : avril 2022 et point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]
- **SàD 16** : le CRPMEM Hauts de France suivra l'actualisation de la cartographie OFB ou d'une autre organisation démontrant une preuve d'application des mesures d'évitement ou de l'interdiction d'utilisation d'engins de pêche trainant sur la zone d'EMV des ridens de Boulogne – obtenir une mise à jour au moins pour l'évaluation complète de certification MSC de la pêche, de préférence solliciter/confirmer une actualisation de la carte de manière régulière [à réaliser pour : point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]
[fin des SàD action 5]

Activité de veille

Étude IPREM

Voir diapos 31 – 32 pour détails

Pas d'identification de nouvel EMV au travers de l'étude IPREM à ce jour sur la zone concernée par le FIP (Manche Est – CIEM 7d)

Action 6 : plan d'aménagement spécifique pour la raie bouclée

(Diapos 33 - 34)

- **SàD 17 : avancées au travers des actions 1 et 2 du FIP pour le moment [à réaliser pour : point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP] [fin des SàD action 6]**

Rappel par Poseidon (VD) de la réponse de la CE de juin 2021 aux CCR (courrier de la CE aux deux CCRs, 21/06/21 suite à une lettre des CCRs du 14 mai demandant des informations et des avis scientifiques sur les raies et pocheteaux): voir résumé en action 2.

Les actions 1 et 2, relance des CCR auprès de la CE de janvier 2022, sont en corrélation avec la recommandation de la CE de mettre en place des plans de gestion adapté pour les raies (rappel NFM - Poseidon)

Action 7 : initiatives visant à assurer la bonne identification et traçabilité des espèces de raies, notamment de la raie bouclée

(Diapos 35 - 37)

Rappel : les activités en action 7 sont réalisées « en continu » afin d'aboutir à des résultats probablement vers les années 3-5 du FIP (NFM - AM).

Nouvelles initiatives du COPIL

Voir diapo 37

Les pratiques évoluent en mer positivement mais, dans les *logbooks*, des améliorations seraient encore possibles (NFM)

L'Ifremer suit l'identification des raies - requins criées en Manche Est mer du Nord en phase test avec l'appui du MNHN. A priori, le suivi fonctionne et pourrait s'étendre à toutes les criées françaises (MNHN – Thomas Barreau)

Les résultats sont-ils pertinents pour les professionnels pour accompagner les améliorations ? Des rapports disponibles ? (questions NFM – AM au MNHN)

Résultats potentiellement fournis auprès de la commission raies-requins du CNPMM. Une coordination serait pertinente pour que les résultats soient disponibles vers les acteurs de la filière (criées Ops, CRPM...) pour l'évaluation et la poursuite des efforts d'amélioration (NFM).

- **SàD 18 : le CNPMM (PDe) et le MNHN (TB) étudieront la possibilité de transmettre une synthèse des résultats aux professionnels tels que les professionnels membres du FIP pour l'année n-1 [à réaliser pour : point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]**

Le guide raies-requins OPN et Ethic Ocean (projet engagé il y a trois ans) est finalisé et prévu d'être présenté dans le cadre d'un séminaire en Normandie ouvert à la distribution le 23 et 24 février 2022. [note post-réunion : guide transmis par AM - NFM, aux membres du COPIL le 25.01.22 – Opportunité de traduction en anglais en cours d'étude avec le CCR NWWAC]

Il existe un risque pour les professionnels de se « noyer » entre les guides (TB, MNHN). Ce qui avait été mentionné lors de la réunion du COPIL de juin 2021 (AM, NFM),

FFP - Paul Thomas : fiches espèces synthétiques exploitées au niveau français en cours d'élaboration par le FFP; bien que succincte, une coordination avec les autres acteurs réalisant des fiches-guides similaires est pertinente.

FROM NORD : pertinent d'identifier si ces guides de bonnes pratiques portent leur fruit à bord et au débarquement – criée. (CR) (cf. SàD précédente)

Le MNHN étudie actuellement si les professionnels améliorent leurs pratiques sur la base des posters d'identification des espèces (TB, MNHN)

- **Autre suite à donner en action 7: pertinence sur l'action 7 du FIP qu'un document stable soit établi pour que tout le monde puisse se l'approprier (NFM – AM) (à réaliser pour : à revoir lors du prochain COPIL du FIP)**
[fin des SàD action 7]

Action 8 : communication

(Diapos 38 – 41)

Comptes rendus COPIL – ils seront publiés sur FisheryProgress soit en ligne soit sur un lien vers une page dédiée sur une page web des porteurs du FIP. La deuxième option est envisagée par VD (Poseidon), en charge d'actualiser les pages dédiées du FIP sur FisheryProgress.

- **SàD 19 : Poseidon publiera les CR de réunions du COPIL sur FisheryProgress ou au minimum un lien y sera mentionné (à réaliser pour : point situation lors de la prochaine réunion de suivi du FIP du COPIL)**

Accord de principe des porteurs du FIP : sur le site internet de NFM – conception d'une page dédiée ; les OPs FROM NORD et OPN pourront sur leurs propres sites intégrer des liens vers cette page dédiée sur le site internet de NFM

- **SàD 20 : NFM créera sur son site internet une page dédiée au FIP qui contiendra les CR des COPILs et des GTs (à réaliser pour : point situation lors de la prochaine réunion de suivi du FIP du COPIL)**

Autres actions de communications et autre point:

(Diapo 41)

OPN: Séminaire Distribution en Normandie / Guide Raies et Requins en Manche (fév. 2022)

- **SàD 21 : OPN tiendra informé les participants du FIP des résultats du séminaire « Distribution » du 23-24 février 2022 (à réaliser pour : point situation lors de la prochaine réunion de suivi du FIP du COPIL)**

Une visite terrain par WWF - Fondation Carrefour est envisagée [en avril 2022]

- **SàD 22 : [WWF France a pris contact avec l'OPN et le FROM NORD concernant la visite terrain envisagée en avril 2022 (point situation lors de la prochaine réunion de suivi du FIP du COPIL)]**
[fin des SàD action 8]

Prochaines étapes

(Diapos 42 – 43)

Prochaine réunion du COPIL

La prochaine réunion pour le suivi annuel du FIP est prévu pour : juin 2022.

Les participants à la réunion se sont mis d'accord pour que cette réunion n'ait pas lieu en ligne, si possible.

Un présentiel sera donc évalué selon les capacités sanitaires, un mécanisme hybride sera également étudié (NFM) →

Le suivi semestriel 1 année 1 du FIP doit être publié avant : fin février 2022 (date limite sur le site dédié du FIP sur FisheryProgress).

Le rapport annuel de suivi du FIP par Poseidon dont l'actualisation éventuelle des notes des IP du FIP est prévu pour : août 2022. La date limite exacte sera disponible sur le site de FisheryProgress après publication du rapport semestriel de suivi du FIP prévu en février 2022.

- **SàD 23 : Poseidon présentera aux membres clé du COPIL les projets de textes prévus d'être publié pour le rapport de suivi semestriel 1 année du FIP sur FisheryProgress, textes par action (à réaliser pour : en semaine du 7 février 2022)**
- **SàD 24 : NFM identifiera avec les participants du COPIL la date et le lieu souhaitable pour la prochaine réunion du COPIL, si les conditions sanitaires le permettent (à réaliser pour : février/mars 2022)**
- **SàD 25 : NFM, en collaboration avec Poseidon et les membres clés du COPIL, prépareront la prochaine réunion COPIL (préparation à démarrer en : fin avril / début mai)**
- **SàD 26 : Poseidon préparera un projet de rapport annuel de suivi du FIP pour la réunion [à réaliser pour : démarrage de son élaboration fin avril / début mai pour un premier projet à transmettre aux membres clé du COPIL 3 semaines avant la date de la réunion du COPIL]**
[fin des SàD]

Autres points abordés lors de la réunion

Financement d'activités

FFP - PT : FFP publiera des appels à projets autour de mi-février 2022 avec trois sessions de dépôt de dossier pour la partie « enjeux immédiatement » pour mars, juin et novembre 2022 ; dossier « enjeux actuels » un dépôt de dossier prévu en « pré-projet » pour une présélection puis, suite à cette présélection, un dossier complet autour de septembre 2022. Les budgets d'appuis peuvent atteindre 300 000 euros voire plus (FFP).

NFM a remercié l'ensemble des participants.

La réunion s'est terminée à 12h30.

Le tableau en page suivante récapitule les suites à donner à la réunion.

Tableau 1 : liste des suites à donner à la réunion du COPIL du FIP OPN FROM NORD raie bouclée du 20.01.22

Lien avec les actions du FIP	Organisation responsable de la suite à donner	Suites à donner (à réaliser pour : date)
Transversal – membres du COPIL, lettres d’engagement des participants du FIP et visibilité du FIP sur FisheryProgress	NFM	→ Suite à donner (SàD) 1 : NFM contactera Agrocampus Ouest pour reconfirmer leur souhait de participer aux réunions du COPIL en tant qu’observateur (à réaliser pour : point situation au prochain COPIL)
	NFM	→ SàD 2 : NFM coordonnera les avancées de formalisation du statut des participants du FIP – tâche en continu lors de la mise en œuvre du FIP (à réaliser pour : point situation au prochain COPIL)
	Poseidon	→ SàD 3 : Poseidon actualisera régulièrement la liste des participants du FIP sur le site de FisheryProgress – page dédiée au FIP (à réaliser pour : point situation au prochain COPIL)
	Poseidon	→ SàD 4 : Poseidon publiera le résumé du FIP sur la page dédiée sur le site internet de FisheryProgress (à réaliser pour : point situation au prochain COPIL)
		[fin des SàD transversales]
Action 1 : améliorer les connaissances du stock raie bouclée	FROM NORD	→ SàD 5 : le FROM NORD (SP) prendra contact avec le président du WGEF du CIEM, Jurgen Batsleer, en vue d’identifier les besoins de données nécessaires pour le passage de la raie bouclée dans une catégorie supérieure – évaluation analytique (à réaliser pour : janvier-février 2022)
	NFM	→ SàD 6 : NFM coordonnera la mise en place d’un éventuel GT spécifique « action 1 du FIP » selon les retours de la SàD précédente (à réaliser pour : point situation pour le prochain COPIL)
	DRDH	→ SàD 7 : Thomas BARREAU (MNHN) fera un point « situation » avec le WGEF du CIEM sur les besoins en données et études et reviendra vers le COPIL [à réaliser pour : point situation au prochain COPIL - pas de délai spécifique fixé]
		[fin des SàD action 1]
Action 2 : passage à un TAC monospécifique raie bouclée	OPN	→ SàD 8 : OPN informera NFM sur la possibilité de porter une étude sur les effets, pour les professionnels, de l’application pratique d’une éventuelle scission du TAC multi-raies en Manche Est voire des TACs multi-raies en Manche Est et en mer du Nord pour l’instauration de TAC ou sous-TAC raie bouclée sur ces aires géographiques [à réaliser pour : février/mars 2022]
	NFM	→ SàD 9 : NFM programmera l’ouverture d’un GT visant à avancer sur le lancement – mise en œuvre d’une telle étude (point situation sur la tenue de ce GT lors du prochain COPIL) (à réaliser pour : pas de délai fixé)
	NFM	→ SàD 10 : NFM au nom des OPs OPN et FROM NORD suivra la réponse de la CE à la sollicitation des CCR de janvier 2022 (à réaliser pour : février-mars 2022, point situation au prochain COPIL)
		[fin des SàD action 2]

Lien avec les actions du FIP	Organisation responsable de la suite à donner	Suites à donner (à réaliser pour : date)
<p>Action 3 : données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion</p>	<p>SàD pour rappel</p>	<p>→ [SàD 11 : avancées à suivre pour le moment sur l'action 1 pour identifier sous l'activité A3-1 les besoins éventuels de modification de protocole de transmission – collecte – traitement – analyse de données obligatoires dans le cadre réglementaire UE ; voir également l'action 7 de meilleure identification des raies]</p>
	<p>FROM NORD</p>	<p>→ SàD 12 : le FROM NORD (SP) contactera Jurgen Batsleer, coordinateur du projet « Bridging knowledge gaps for sharks and rays in the North Sea » aux Pays-Bas pour identifier si leurs travaux sont similaires et s'ils se superposeraient ou seraient complémentaires afin de déterminer si l'étude envisagée par le FROM NORD est requise (à réaliser pour : février 2022)</p>
	<p>FROM NORD</p>	<p>→ SàD 13 : Le cas échéant confirmation de l'étude FROM Nord : engagement de l'étude avec intégration ou non de travaux en télé-acoustique avec MNHN (à réaliser pour : voir situation au prochain COPIL)</p> <p>[fin des SàD action 3]</p>
<p>Action 4 : minimisation effets de la pêche utilisant la senne danoise sur le rouget-barbet de roche</p>	<p>CNPMEM</p>	<p>→ SàD 14 : Pauline DELALAIN (CNPMEM) tiendra informé les participants du FIP de la planification d'une réunion entre l'administration, l'Ifremer, et le CNPMEM pour aboutir à une meilleure connaissance du stock de rouget-barbet de roche [situation 26.01.22 : un point « situation » sur le rouget-barbet de roche est envisagé en lors de la prochaine réunion de la Commission Manche Est mer du Nord du CNPMEM, prévue fin février / début mars 2022, en tant qu'espace d'échange approprié] [à réaliser pour : février 2022 et point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]</p> <p>[fin des SàD action 4]</p>
<p>Action 5 : veille sur les EMV dans la zone géographique de la pêche (Manche Est), et application effective lorsque requis</p>	<p>CRPMEM HdF</p>	<p>→ SàD 15 : le CRPMEM Hauts de France transmettra au COPIL, sous-couvert de NFM et/ou des porteurs du FIP, un point situation sur la réunion de l'OFB prévue en mars 2022 [à réaliser pour : avril 2022 et point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]</p>
	<p>CRPMEM HdF Poseidon (situation à vérifier chaque fin d'année du FIP)</p>	<p>→ SàD 16 : le CRPMEM Hauts de France suivra l'actualisation de la cartographie OFB ou d'une autre organisation démontrant une preuve d'application des mesures d'évitement ou de l'interdiction d'utilisation d'engins de pêche trainant sur la zone d'EMV des ridens de Boulogne – obtenir une mise à jour au moins pour l'évaluation complète de certification MSC de la pêche, de préférence solliciter/confirmer une actualisation de la carte de manière régulière [à réaliser pour : point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]</p> <p>[fin des SàD action 5]</p>
<p>Action 6 : élaboration puis mise en œuvre d'un plan d'aménagement des activités de pêche de raie bouclée (et espèces associées) en Manche Est</p>	<p>SàD pour rappel</p>	<p>→ SàD 17 : avancées au travers des actions 1 et 2 du FIP pour le moment [à réaliser pour : point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]</p> <p>[fin des SàD action 6]</p>

Lien avec les actions du FIP	Organisation responsable de la suite à donner	Suites à donner (à réaliser pour : date)
<p>Action 7 : traçabilité des espèces de raies, notamment la raie bouclée (suivi, activités le cas échéant)</p>	CNPMEM	<p>→ SàD 18 : le CNPMEM (PDe) et le MNHN (TB) étudieront la possibilité de transmettre une synthèse des résultats aux professionnels tels que les professionnels membres du FIP pour l'année n-1 [à réaliser pour : point situation à réaliser au prochain COPIL du FIP]</p>
	-	<p>→ Autre suite à donner en action 7: pertinence sur l'action 7 du FIP qu'un document stable soit établi pour que tout le monde puisse se l'approprier (NFM – AM) (à réaliser pour : à revoir lors du prochain COPIL du FIP)</p> <p>[fin des SàD action 7]</p>
<p>Action 8 : communications</p>	Poseidon	<p>→ SàD 19 : Poseidon publiera les CR de réunions du COPIL sur FisheryProgress ou au minimum un lien y sera mentionné (à réaliser pour : point situation lors de la prochaine réunion de suivi du FIP du COPIL)</p>
	NFM	<p>→ SàD 20 : NFM créera sur son site internet une page dédiée au FIP qui contiendra les CR des COPILs et des GTs (à réaliser pour : point situation lors de la prochaine réunion de suivi du FIP du COPIL)</p>
	OPN	<p>→ SàD 21 : OPN tiendra informé les participants du FIP des résultats du séminaire « Distribution » du 23-24 février 2022 (à réaliser pour : point situation lors de la prochaine réunion de suivi du FIP du COPIL)</p>
<p>Autre point</p>	WWF	<p>→ SàD 22 : [WWF France a pris contact avec l'OPN et le FROM NORD concernant la visite terrain envisagée en avril 2022 (point situation lors de la prochaine réunion de suivi du FIP du COPIL)]</p> <p>[fin des SàD action 8]</p>
<p>Prochain COPIL (juin 2022) de suivi du FIP et documents supports</p>	Poseidon	<p>→ SàD 23 : Poseidon présentera aux membres clé du COPIL les projets de textes prévus d'être publiés pour le rapport de suivi semestriel 1 année du FIP sur FisheryProgress, textes par action (à réaliser pour : en semaine du 7 février 2022)</p>
	NFM	<p>→ SàD 24 : NFM identifiera avec les participants du COPIL la date et le lieu souhaitable pour la prochaine réunion du COPIL, si les conditions sanitaires le permettent (à réaliser pour : février/mars 2022)</p>
	NFM	<p>→ SàD 25 : NFM, en collaboration avec Poseidon et les membres clés du COPIL, prépareront la prochaine réunion COPIL (préparation à démarrer en : fin avril / début mai)</p>
	Poseidon	<p>→ SàD 26 : Poseidon préparera un projet de rapport annuel de suivi du FIP pour la réunion [à réaliser pour : démarrage de son élaboration fin avril / début mai pour un premier projet à transmettre aux membres clé du COPIL 3 semaines avant la date de la réunion du COPIL]</p> <p>[fin des SàD]</p>

Annexe 1 : présentation de NFM en tant que support pour animer la réunion

Version du 23/02/2022

Transmis séparément avec le compte rendu